

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Montrond le Château (Doubs) du Conseil Municipal Séance extraordinaire du lundi 13 avril 2015

L'an deux mille quinze, le treize avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Dominique GIRARDIER, Maire.

Présents :

Mmes DOS SANTOS Aline, GAILLARD Blandine, GIRARDIER Dominique, JECHOUX Marielle, LIDOINE Christelle, PIGUET Colette,
Mrs BERNARD Gilles, CLERC Thierry, COLA Bernard, EUVRARD Daniel, FOURQUET Luc,
M. GRESSIER Jean-François, LIDOINE Xavier, PERRIN Pascal.

Absente : Mme ANTONI Marie-José.

Délégation de pouvoir : Mme ANTONI Marie-José à Mme DOS SANTOS Aline.

Un scrutin a eu lieu, M. Pascal PERRIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommé pour remplir les fonctions de **secrétaire** conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

- 1° Décision à prendre concernant le rapport de l'enquête publique du PLU
- 2° Approbation du compte de gestion 2014,
- 3° Vote du compte administratif 2014,
- 4° Affectation des résultats 2014,
- 5° Fixation et vote des 4 taxes + taxe d'assainissement,
- 6° Vote du budget primitif 2015.

1° PLU – REQUÊTE INTÉGRATION DE TERRAINS EN ZONE CONSTRUCTIBLE

A la suite du rapport remis par Mme JEANBOURQUIN, commissaire enquêteur, la commission Urbanisme s'est réunie avec le Cabinet TERREAUX afin de prendre en compte les modifications suite aux différentes observations.

La majeure partie des remarques ont été entérinées mais en ce qui concerne les observations de M. Claude GAILLARD, de M. et Mme LONGERON & Mme BOURGON quant à l'intégration de parcelles en zone constructibles, pour lesquelles Mme JEANBOURQUIN a émis un avis favorable contraire à l'avis du Maire qui s'inscrit dans un contexte de gestion économe de l'espace. La commission ne s'est pas prononcée. En effet, il paraît opportun que le Conseil Municipal donne son avis sachant que l'observation de Mme Germaine HUROU, dont l'objet est identique, doit être intégrée dans la réflexion bien que Mme JEANBOURQUIN ait émis un avis défavorable.

Le Conseil Municipal a été appelé à prendre une décision dans un contexte général quant à l'intégration des 3 parcelles en zone constructible. Il a été procédé au vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal se prononce par :

- 1 voix pour l'intégration des trois parcelles en zone U,
- 14 voix contre l'intégration des trois parcelles en zone U.

Le PLU sera soumis à approbation du Conseil Municipal très prochainement.

2° APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Compte de Gestion 2014 : Budget Principal

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du Compte de Gestion tenu par le Receveur, qui sont en tout point conforme aux résultats du Compte Administratif de l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré, approuve par 15 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre le Compte de Gestion pour l'exercice 2014 établi par le Trésorier Municipal.

Compte de Gestion 2014 : Budget Assainissement

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du Compte de Gestion tenu par le Receveur (annexe1), qui sont en tout point conformes aux résultats du Compte Administratif de l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré, approuve par 15 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre le Compte de Gestion pour l'exercice 2014 établi par le Trésorier Municipal.

3° VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Vote du Compte Administratif 2014 – Budget Principal

Madame le Maire se retire et laisse la présidence à Monsieur Gilles BERNARD, 2^{ème} adjoint responsable de la commission « Finances », pour présenter et faire voter le compte administratif de l'exercice 2014, tel qu'il ressort des opérations de clôture d'exercice.

Le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le Compte Administratif 2014, arrêté comme suit :

<i>Résultats à la clôture de l'exercice 2013 :</i>		
Fonctionnement :	137 471,37 €	(excédent)
Investissement :	20 915,76 €	(Déficit)
<i>Opérations de l'exercice 2014 :</i>		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :	269 805,45 €	336 727,47 €
Investissement :	65 213,16 €	34 287,53 €
Restes à réaliser :	68 875,10 €	0,00 €
<i>Résultats à la clôture de l'exercice 2014 :</i>		
Fonctionnement :	204 393,39 €	(Excédent)
Investissement :	51 841,39 €	(Déficit)

Vote du Compte Administratif 2014 – Budget Assainissement

Madame le Maire se retire et laisse la présidence à Monsieur Gilles BERNARD, 2^{ème} adjoint responsable de la commission « Finances », pour présenter et faire voter le compte administratif de l'exercice 2014, tel qu'il ressort des opérations de clôture d'exercice.

Le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le Compte Administratif 2014, arrêté comme suit :

Résultats à la clôture de l'exercice 2013 :		
Fonctionnement :	0,00 €	
Investissement :	15 534,44 €	(Déficit)
Opérations de l'exercice 2014 :		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :	28 275,60 €	29 330,28 €
Investissement :	21 033,07 €	29 173,60 €
Restes à réaliser :	0,00 €	0,00 €
Résultats à la clôture de l'exercice 2014 :		
Fonctionnement :	1 054,58 €	(Excédent)
Investissement :	7 393,91 €	(Déficit)

4° AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014

Affectation des résultats 2014 – Budget Principal

Madame le Maire reprend la présidence du Conseil Municipal.

Conformément à l'instruction M14, le Conseil municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2014 du budget principal.

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement,

Considérant que le Compte Administratif 2014 présente :

- un excédent de la section de fonctionnement de 204 393,39 €
- un déficit de la section d'investissement de 51 841,76 €

Le Conseil municipal décide par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention d'affecter les résultats de l'exercice 2014 de la façon suivante :

- ligne D001 résultat d'investissement reporté : 51 841,39 €
- ligne R1068 Excédent de fonctionnement affecté en réserve : 120 716,49 €
- ligne R002 résultat de fonctionnement reporté : 83 676,90 €

Affectation des résultats 2014 – Budget Assainissement

Madame le Maire reprend la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2014 du budget Assainissement.

Le Conseil municipal décide par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention d'affecter les résultats de l'exercice 2014 de la façon suivante :

- ligne D001 résultat d'investissement reporté : 7 393,91 €
- ligne R1068 Excédent de fonctionnement affecté en réserve : 1 054,58 €
- ligne R002 résultat de fonctionnement reporté : 0,00 €

5° FIXATION ET VOTE DES 4 TAXES + ASSAINISSEMENT

Taux d'imposition 2015

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que, comme chaque année, il convient de voter le taux des taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur foncière (bâti), la taxe foncière (non bâti) et la cotisation foncière des entreprises.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition, les taux 2014 seront donc reconduits à l'identique sur 2015, à savoir :

- taxe d'habitation – 17,60 %
- taxe foncière (bâti) – 10,75 %
- taxe foncière (non bâti) – 21,97 %
- cotisation foncière des entreprises – 22,69 %

Compte tenu du maintien des taux d'imposition et des bases définitives pour 2014, le produit fiscal attendu pour 2015 est estimé à 156 251,00 €.

	Bases estimées 2015	Taux 2014 reconduits	Produit fiscal 2014 attendu
Taxe d'habitation	430 800,00 €	17,60 %	75 821,00 €
Taxe foncière (bâti)	373 400,00 €	10,75 %	40 141,00 €
Taxe foncière (non bâti)	32 600,00 €	21,97 %	7 162,00 €
CFE	146 000,00 €	22,69 %	33 127,00 €

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal décide, par 15 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, de maintenir pour 2015, les taux d'imposition ci-dessus.

Taxe d'assainissement 2015

Mme le Maire donne lecture des tarifs de la redevance assainissement de l'année dernière et propose d'augmenter les taux compte tenu du fait que le budget Assainissement présente un déficit de 6 339.33 €.

Elle rappelle que l'assainissement collectif fait l'objet d'un budget annexe dont les recettes sont constituées de la part fixe par foyer et d'une redevance par m³ consommés. Ces recettes permettent de faire face à la charge des emprunts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 15 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, d'augmenter le tarif pour l'année 2015 et fixe la redevance assainissement à :

Pour la partie fixe :

- 95 € pour les usagers raccordés au réseau d'assainissement collectif dont le traitement est opérationnel (dans les conditions fixées à l'article L 1331-1 du Code de la Santé Publique),

Pour la partie variable :

- 1,25 €/m³ d'eau consommés (selon les informations fournies par la société Gaz & Eaux)

Pour la partie reversée à l'Agence de l'Eau :

- 0,155 €/m³ d'eau consommés (selon les informations fournies par la société Gaz & Eaux) pour la taxe de modernisation des réseaux de collecte.

6° VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Vote du Budget Primitif 2015 – Budget Principal

Mme le Maire présente et fait lecture des différents articles du Budget Primitif 2015.

Section de fonctionnement : Vue d'ensemble

Recettes 2015	425 117,90 €
Chapitre 002 – Excédent antérieur reporté	83 676,90 €
Chapitre 013 – Atténuations de charges	2 230,00 €
Chapitre 70 – Produits des services	22 694,00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	195 991,00 €
Chapitre 74 – Subvention d'exploitation	80 246,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	35 500,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	4 780,00 €
Dépenses 2015	391 888,69 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	53 075,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	76 763,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	101 225,86 €
Chapitre 042 – Opération d'ordre entre section	506,14 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	158 843,69 €
Chapitre 66 – Charges financières	1 225,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	250,00 €

Section d'investissement : Vue d'ensemble

Recettes 2014	488 908,49 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	101 225,86 €
Chapitre 024 – Produits des cessions	118 000,00 €
Chapitre 040 – Opération d'ordre entre section	506,14 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers	141 244,49 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	127 022,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	910,00 €
Dépenses 2015	488 908,49 €
Chapitre 001 – Solde d'investissement reporté	51 841,39 €
Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts	9 090,00 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	6 025,10 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	11 800,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	410 152,00 €

Après en avoir délibéré et par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2015 en **section de fonctionnement à 425 117,90 € en recettes et 391 888,69 € en dépenses** et équilibré en **section d'investissement à 488 908,49 €**.

Vote du Budget Primitif 2015 – Budget Assainissement

Mme le Maire présente et fait lecture des différents articles du Budget Primitif 2015.

Section d'exploitation : Vue d'ensemble

Recettes 2015	37 570,47 €
----------------------	--------------------

Chapitre 042 – Opérations d’ordre entre sections	13 975,24 €
Chapitre 70 – Produits des services	18 400,00 €
Chapitre 74 – Subvention d’exploitation	4 695,23 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	500,00 €
Dépenses 2015	37 570,47 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	1 100,00 €
Chapitre 014 – Atténuation de Produits	950,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d’investissement	10 295,12 €
Chapitre 042 – Opérations d’ordre entre sections	17 335,35 €
Chapitre 66 – Charges financières	7 890,00 €

Section d’investissement : Vue d’ensemble

Recettes 2015	28 685,15 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	10 295,12 €
Chapitre 040 – Opérations d’ordre entre sections	17 335,35 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers	1 054,68 €
Dépenses 2015	28 685,15 €
Chapitre 001 – Déficit d’exécution d’investissement reporté	7 393,91 €
Chapitre 040 – Opérations d’ordre entre sections	13 975,24 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés	7 316,00 €

Après en avoir délibéré et par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2015 équilibré tant en recettes qu’en dépenses en **section d’exploitation à 37 570,47 €** et en **section d’investissement à 28 685,15 €**.

Le conseil se réunira le lundi 20 avril 2015 à 20 h 00
Séance levée à 22 h 00

Le Maire
Dominique GIRARDIER

Numéro de délibération	Objet
DCM n° 15-04-01	PLU – requête pour intégration de terrains en zone constructible.
DCM n° 15-04-02	Compte de Gestion 2014 : Commune, Assainissement
DCM n° 15-04-03	Vote du Compte Administratif 2014 – Budget Principal
DCM n° 15-04-04	Vote du Compte Administratif 2014 – Budget Assainissement
DCM n° 15-04-05	Affectation des résultats 2014 – Budget Principal=
DCM n° 15-04-06	Affectation des résultats 2014 – Budget Assainissement
DCM n° 15-04-07	Taxe d’assainissement 2015
DCM n° 15-04-08	Taux d’imposition 2015
DCM n° 15-04-09	Vote du Budget Primitif 2015 – Budget Principal
DCM n° 15-04-10	Vote du Budget Primitif 2015 – Budget Assainissement

Conseillers	Signature	Conseillers	Signature
ANTONI Marie-José	Absente	GIRARDIER Dominique	
BERNARD Gilles		GRESSIER J-François	
CLERC Thierry		JECHOUX Marielle	
COLA Bernard		LIDOINE Christelle	
DOS SANTOS Aline		LIDOINE Xavier	
EUVRARD Daniel		PERRIN Pascal	
FOURQUET Luc		PIGUET Colette	
GAILLARD Blandine			